

Questions orales

LE PIPE-LINE DE L'ALASKA—LA RESPONSABILITÉ POUR LE COÛT DE L'INFRASTRUCTURE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre concernant les propositions du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet d'un projet conjoint en vue de la création de l'infrastructure nécessaire sur les plans des transports, des communications et des services communautaires.

Le ministre peut-il affirmer à la Chambre si, à son avis, l'accord sur le pipe-line conclu avec les États-Unis est assez souple pour permettre d'imputer au constructeur du pipe-line ou aux usagers ultimes des produits qui seront transportés dans ces tuyaux, le coût de certaines de ces infrastructures, qui deviennent nécessaires à ce stade avancé du projet?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je devrai reprendre en partie la réponse que j'ai donnée tantôt, à savoir que si le constructeur du pipe-line a de toute évidence besoin de certaines installations ou d'une certaine infrastructure, le coût de celles-ci lui serait imputable.

Je pense que ce à quoi voulait en venir le député en posant la question antérieure était l'aide fédérale à la Colombie-Britannique en vue d'entreprendre certains travaux qui n'étaient peut-être pas directement requis par la société de construction du pipe-line. Dans ce cas, bien sûr, il serait impossible d'imputer les frais directement à la société.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER UN MINI-ORDINATEUR DANS LA RÉGION DU NORD-OUEST DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

A la suite d'un abondant courrier se rapportant à l'installation d'un mini-ordinateur, modèle SRI, visant à accélérer l'étude des demandes de prestations d'assurance-chômage et à minimiser les retards—alors qu'il faut parfois mettre deux mois pour étudier certaines demandes—le ministre m'indiquait que la décision de pourvoir le Nord-Ouest du Québec d'un tel mini-ordinateur dépend de la fusion des bureaux d'assurance-chômage et du Centre de la main-d'œuvre. De plus il indique qu'il lui faut évaluer les résultats de la région-pilote de Hull avant de prendre des décisions. Peut-il alors dire à la Chambre, aujourd'hui, si après deux ans d'étude, il en est venu à une conclusion quant au projet-pilote de Hull? Dans la négative, quand prévoit-il que cette étude sera terminée?

[Traduction]

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, personne ne peut nier que des ordinateurs additionnels aideraient à étudier plus rapidement les demandes qui s'accumulent à l'heure actuelle. Je crois que notre rendement est excellent à cet égard. Des erreurs sont commises, attribuables parfois à ceux qui font les demandes et parfois aux fonctionnaires du ministère. J'aimerais que des

[M. MacEachen.]

mesures comme celles qui sont proposées par le député soient appliquées dans toutes les régions du pays. C'est une question de priorités. Il faut voir dans quelle mesure cela serait utile et tenir compte de l'argent dont on dispose pour donner ce type de service.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, étant donné que dans ses réponses écrites le ministre indiquait qu'il s'agissait d'une fusion entre la Commission d'assurance-chômage et le Centre de la main-d'œuvre, peut-il dire à la Chambre si dans le Nord-Ouest du Québec cette entente a été conclue, et quand les bureaux seront fusionnés?

[Traduction]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, dans l'intérêt des employés de nos divers bureaux, nous voulons y aller prudemment afin de ne pas bousculer les fonctionnaires qui travaillent à ces endroits. Nous voulons que leur moral reste bon; de plus, nous voulons affecter les fonctionnaires aux postes où ils seront le plus utiles. Il faut d'abord régler toute une série de questions de cette nature avant de fixer l'emplacement des mini-ordinateurs.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le ministre indique qu'il s'agit d'une question de budget et que le bureau régional pour la province de Québec, celui de Montréal, est prêt à céder au Nord-Ouest québécois la portion de budget qui lui appartient présentement. Cette augmentation de budget permettrait au Nord-Ouest québécois d'utiliser un mini-ordinateur. Le ministre est-il prêt à prendre immédiatement la décision, étant donné que les budgets sont préparés et transférables?

● (1427)

[Traduction]

M. Cullen: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, si on prendra une décision immédiatement, mais je puis donner au député l'assurance que nous nous efforçons d'offrir un service de premier ordre aux habitants de cette région.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA DESTRUCTION DE CERTAINS RELEVÉS DES OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE DE LA GRC

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. C'est au sujet des documents disparus pendant une période de deux ans alors que l'actuel ministre des Approvisionnements et Services était solliciteur général. A diverses reprises hier le solliciteur général a affirmé que ces documents avaient été détruits; il s'est corrigé ensuite en disant qu'ils avaient probablement été détruits, pour ajouter un peu plus tard que puisque personne n'avait reçu officiellement l'autorisation de les détruire, on ne savait pas exactement ce qu'il était advenu. Le solliciteur général a-t-il effectivement établi si les documents avaient été détruits, et dans l'affirmative quand l'ont-ils été et qui l'a autorisé?